

RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2018

Le dix-neuf novembre deux mille dix-huit, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le treize novembre deux mille dix-huit, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; THÉO Philippe ; ANDRIEU Francis ; LEFEVRE Matthieu ; BLIMOND Brigitte ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; BOYENVAL Philippe ; DHORNE Dominique ; TATTEBAUT Michel ;

Absents excusés : Anne-Sophie CREPEAU (pouvoir donné à M-C. DUBREUCQ) ; BRISSY Emmanuelle ; LEMPEREUR Christine ; Johann VANDEN BOGAERDE (pouvoir donné à D. DHORNE).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Dominique DHORNE

Compte rendu affiché le : 26 novembre 2018

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2018.

☞ Compte rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.

II - MODIFICATION STATUTAIRE DU SIVOM DE BOVES.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 juillet 2017 du Comité Syndical du SIVOM de Boves qui acte, face aux choix du Département de la Somme en matière de tarification, de financement et de conventionnement des services d'aide à domicile, avoir fait le choix de transférer l'activité "aide sociale" à l'association AGAF80 au 1^{er} janvier 2018. De ce fait, il n'apparaît plus nécessaire de conserver la compétence obligatoire "aide sociale".

L'abandon de cette compétence permettrait de :

- ne plus appeler de contribution communales pour cette compétence (hormis tant que le personnel n'aura pas été reclassé) ;*
- de simplifier la gestion de la future entité SIVU car neuf communes n'ayant pas quitté la compétence optionnelle "voirie", il paraît évident que les autres délégués n'assisteront plus aux réunions, rendant le quorum difficilement atteignable.*

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, les communes membres du SIVOM de Boves seront invitées à se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération.

Ouïe cette lecture, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se déclare favorable à cette modification statutaire.

III - EMPRUNT POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE DE LA VALLEE ET RESIDENCE CLEMENT.

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à une demande de financement pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public de la rue de la Vallée et de la résidence Clément.

Après avoir pris connaissance des différentes propositions, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du Crédit Agricole Brie Picardie à savoir :

- Montant du prêt : 100 000 €.*
- Taux : 1.34 %*
- Durée : 10 ans avec échéance trimestrielle de 2 675.42 €*
- Périodicité : trimestrielle.*
- Frais de dossier : 200€ soit 0.20% du montant du financement.*

Monsieur le Maire est autorisé à procéder à toutes les formalités et à signer tous documents utiles à la souscription de cet emprunt.

IV - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION SACPA (FOURRIERE ANIMALE).

Afin de respecter les obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 06 janvier 1999 du code Rural en matière de divagation animale sur le territoire d'Hébécourt.

Après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal désire renouveler son adhésion au contrat de service de la SAS SACPA à compter du 1^{er} janvier 2019 au tarif de 967.88€ TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à procéder à toutes formalités nécessaires.

V - BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°2.

Madame DUBREUCQ, adjointe au Maire chargée des finances communales, présente un réajustement d'imputations budgétaires.

Ouïes les explications de Mme DUBREUCQ, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des mouvements de crédits suivants pour l'enfouissement des réseaux et éclairage public de la rue de la Vallée et de la résidence Clément :

ID 2135-op. 50 : - 159 000.00€

ID 2041582-op.50 : + 159 000.00€

Opérations de cession pour la vente de la table de ping-pong au Comité des Fêtes d'Hébécourt :

FD 675 :..... 250.00€

FR 775 :..... 250.00€

IR 2188 :..... 250.00€

ID 21311-131 : 250.00€.

VI - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER A LA COMMISSION DE CONTROLE CHARGEE DE S'ASSURER DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES.

Monsieur le Maire explique que la loi du 1^{er} août 2016 prévoit la mise en œuvre du Répertoire Electoral Unique.

Les modalités de tenue de la liste électorale changent pour 2019.

La commission administrative est supprimée et remplacée par une commission de contrôle qui comptera outre le représentant du Tribunal de Grande Instance et du Préfet, un membre du Conseil Municipal choisi dans l'ordre du tableau.

Il est rappelé que le Maire, les adjoints ayant délégation ne peuvent pas être membres de cette commission.

Le conseiller doit être pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. A défaut, le conseiller municipal le plus jeune sera désigné d'office.

Cette commission devra vérifier les radiations et inscriptions opérées par le Maire et s'assurer de leur légalité. Elle se réunira entre le 21^{ème} et 24^{ème} jour précédent un scrutin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Monsieur Matthieu LEFEVRE en tant que délégué du Conseil Municipal à la Commission de contrôle chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales.

VII - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Dominique HESDIN :

*** Le 03/12/2018 a eu lieu une réunion à l'initiative d'Olivier JARDÉ, avec Orange pour faire le point sur la fibre déployée.**

M. le Maire souhaite organiser une réunion publique avec Orange pour informer les hébécourtois.

*** Les travaux d'effacement des réseaux dans la rue de la Vallée et la résidence Clément sont bien avancés. Le plus gros devrait être terminé avant Noël. La bascule est prévue fin janvier, début février. Les candélabres ont été répartis en fonction des lieux. La FDE80 devrait signer une convention avec M. et Mme Delaporte pour implanter un candélabre le long de leur clôture dans leur propriété.**

*** Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier de Mme Thocquenne, porte-parole des héritiers de M. Chabanne, qui demande ce que le Conseil Municipal envisage de faire de l'emplacement réservé au n°43 de la rue de Paris. Une demande d'estimation du bien va être faite auprès du service des Domaines.**

2/ Marie-Claire DUBREUCQ :

* La cérémonie du 11 novembre a été particulière cette année car, pour le centenaire, le bureau municipal a invité les écoliers du village et la population à visionner un film avant le traditionnel défilé. Environ 80 personnes se sont déplacées. Le CD du film visionné est disponible à la mairie.

* Le 08 décembre aura lieu le premier marché de Noël à la salle communale parallèlement à la restitution de la thermographie de l'équipe de LAURE d'Amiens Métropole.

* Une représentation de théâtre est prévue le 18 décembre à 19h00.

3/Philippe THEO :

* L'école a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe d'enseignants : M. Pelletier a remplacé Mme Boutin. Cent élèves sont répartis sur 4 classes.

Le SISCO recherche du personnel pour 2h/jour. La fête des écoles est prévue à Rumigny avec des animations de la compagnie "Art tout chaud" le 29 juin.

* Le 11 novembre, des livres ont été offerts aux 20 enfants qui ont déposé des bougies et coquelicots (fabriqués avec des bouteilles) aux monuments du cimetière et de la RD1001.

Tour de table :

* M. TATTEBAUT signale que le chemin d'exploitation le long de la propriété de Mme Bernière est fort dégradé par les engins qui terrassent pour la Petite Résidence. Monsieur le Maire va demander une remise en état au propriétaire.

* Mme BLIMOND demande si Monsieur le Maire avait obtenu des réponses quant au Schéma directeur d'assainissement de la commune. Monsieur le Maire est toujours en attente d'une réponse malgré ses demandes répétées auprès de Mme OUADI, chef du service Eau et Assainissement.

De plus, Mme Blimond demande confirmation du taux de la taxe d'aménagement (4%) et son calcul puis demande s'il est prévu des exonération de cette taxe pour les primo-accédants. Cela n'est pas prévu.

* Monsieur le Maire signale :

- qu'un jogging des personnalités est prévu le 02 décembre à la salle des Events de Salouël (courrier de P. Barbier).

- un fort impayé de la part des locataires du logement communal (environ 3 800€). La trésorerie et la Banque de France avaient fixé une grosse mensualité sur 6 mois qui n'a pu être honorée. M. le Maire va en demander la révision à la baisse, avec une mensualité plus raisonnable.

- une réunion à la FDE80 pendant laquelle ont été présentés une future réforme des statuts, la création d'une SEM pour la production des énergies renouvelables, la proposition de prise de nouvelles compétences comme la vidéo-protection, les points d'apport d'hydrogène ...

Les communes peuvent demander la décoration de leurs transformateurs par un artiste subventionné par la FDE à 100%. La FDE aura 50 ans en juin. Un concours sera certainement organisé pour les classes de CM1/CM2.

- que le goûter des aînés aura lieu le 15 décembre prochain à 15h30.

- que les services d'Amiens Métropole ont prévu la taille des arbres de la RD1001.

- que les terrains du lotissement "Le Clos de Blimont" se vendent bien : environ la moitié est réservée.

- que dans le cadre de Cocon80, l'entreprise Eiffage va intervenir pour isoler le plafond de la mairie et les combles de l'école maternelle courant février. Le grenier de l'école est à vider ...

*Monsieur le Maire demande s'il doit organiser les vœux à la population en janvier 2019 étant donné le peu d'aide qu'avaient reçu les bénévoles début 2018.

Il est finalement décidé que les vœux seront organisés le 19 janvier à 11h00 mais avec des mets simples et froids.

Séance levée à 22h30.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel